

partie du Canada. La récolte y a manqué totalement depuis cinq ans, et depuis cinq ans la population vit pour ainsi dire de secours. C'est une situation épouvantable qu'il faut de toute nécessité atténuer. Si le désastre s'était, comme à Halifax, produit du soir au matin le secours viendrait de tous côtés, mais nous n'avons pas un dollar de l'extérieur pour nous aider.

De deux choses l'une. Il faut transporter ailleurs la population de la Saskatchewan méridionale et abandonner la région, ou lui donner quelques moyens de se refaire. Je suggère au Gouvernement de faire quelque chose pour lui permettre de revenir à la normale. De 1909 à 1929, cette région produisait 20 boisseaux à l'acre, et la population a encore espoir de jours meilleurs si le climat et d'autres facteurs s'améliorent. Actuellement elle a à lutter contre trois éléments: le climat, le glissement du sol et les insectes de différentes sortes. Le poudroïement du sol d'abord. On n'a rien fait pour l'aider à y remédier, et le mouvement s'étend du sud au nord à travers les plaines découvertes de la Saskatchewan. Une commission ou une organisation d'hommes compétents devrait s'en occuper. On devrait acheter une quantité suffisante de graines de millet, d'agropyre à crête, de ray-grass et autres choses semblables, en faire une distribution gratuite, et apprendre aux gens comment les utiliser de manière à prévenir le poudroïement du sol qui menace de ruiner nos terres des Prairies.

Cette question est d'importance suprême, non seulement en Saskatchewan, mais dans tout l'Ouest. Si l'on néglige de faire quelque chose dans ce sens, il faudra abandonner cette région et transporter la population ailleurs. Jusqu'à présent on n'a compté que sur l'humidité pour arrêter le poudroïement, uniquement sur l'humidité. Cela a réussi dans une certaine mesure et à certains endroits, mais pas suffisamment.

C'est un problème à étudier scientifiquement. Je n'ai pas le droit de proposer l'ouverture d'un crédit à cette fin. J'ai sous les yeux une coupure de journal qui a traité à cette question.

Les cultivateurs de la Saskatchewan, les experts en science agricole et les fonctionnaires du département se réuniront en conférence pour discuter le problème que pose le poudroïement du sol et aussi pour en chercher la solution.

Parlant de la nécessité de la tenue de cette conférence, l'honorable W. C. Buckle, ministre de l'agriculture, a dit:

"On semble trop compter sur les conditions d'humidité du sol pour résoudre le problème du poudroïement. Il me semble qu'il faudrait, de toute nécessité, s'occuper un peu plus des méthodes de culture dites "culture en bandes alternantes" et "récoltes enveloppantes".

[M. Donnelly.]

Je dis donc au ministre qu'il faut avoir recours à quelques moyens. L'annexe accorde une grosse somme pour les édifices publics à Regina. Je ne sais pas de quels édifices il s'agit, mais je dis ceci: C'est très bien de construire, mais il arrive invariablement que lorsque l'on a fini de construire un édifice on en vide un autre. C'est ce qui se passe, à moins qu'il n'existe aucun édifice dans cet endroit. Quand on utilise un vieil édifice, la seule question qui nous occupe est celle du loyer qu'il faut payer, et, si ce loyer est trop élevé, il faut le faire baisser. Une partie de l'argent indiqué dans l'annexe devrait être accordée aux cultivateurs pour leur permettre d'acheter des semences, de construire des digues pour conserver l'humidité et empêcher le poudroïement du sol. Je prie le ministre des Travaux publics d'étudier la question de concert avec le ministre de l'Agriculture et de voir à ce que l'on trouve un moyen pour enseigner à ces gens, le plus tôt possible, ce qu'ils doivent faire pour empêcher le poudroïement et rétablir les conditions qui existaient autrefois. Sachant bien qu'il est impossible d'obtenir une nouvelle subvention, j'ai cru devoir proposer, avec l'appui de M. Bothwell, un amendement ainsi conçu:

Que le crédit n° 145 de l'annexe A soit biffé et que l'argent dont il est question dans ce crédit soit employé à l'achat de graines d'herbes et autres graines de semence, et aussi à toutes les autres formes de subventions fédérales, que pourront exiger les circonstances et les conditions du sol à la suite d'une période de sécheresse; à la suite aussi d'une enquête minutieuse faite dans le but d'aider, d'une manière intelligente et systématique, les cultivateurs qui habitent les régions visitées par la sécheresse à surmonter ces difficultés.

Le très hon. M. BENNETT: Cette résolution viole le Règlement. Elle a trait à la dépense de fonds de l'Etat, ce qui ne peut être proposée que par un membre du Gouvernement.

M. DONNELLY: Pourquoi est-elle irrégulière? Je ne demande pas de réduire la somme. Je demande tout simplement d'affecter ce crédit à une autre destination.

Le très hon. M. BENNETT: Il s'agit de la dépense des fonds publics.

M. le PRESIDENT (M. Smith) (Cumberland): L'article 510 du Règlement est ainsi conçu:

Il n'est pas permis, en comité des subsides, d'assujettir une résolution à une condition ou à une expression d'opinion, ni de changer la destination d'un crédit.

L'hon. M. MOTHERWELL: Monsieur le président, il n'est pas nécessaire de décider que cet amendement est irrégulier. Nous sommes